

# Composition des Commissions Pédagogiques

## Année universitaire 2024-2025

### Le Président de l'université

- VU** le code de l'éducation, notamment ses articles D. 613-38 et suivants ;
- VU** les statuts de l'Université de Tours ;
- VU** la délibération n°2020-03 du Conseil Académique de l'Université de Tours du 26 juin 2020 sur la présidence des commissions pédagogiques de validation ;
- VU** la délégation de signature et de pouvoir du Président de l'université n°DAJ/n°2021-425 en date du 1er avril 2021 ;
- VU** les propositions de composition des commissions formulées le Directeur de l'U.F.R. de Médecine.

### DÉCIDE

#### **Article 1 : Désignation des compositions des commissions pédagogiques**

Les demandes de validation des acquis pédagogiques sont examinées par des commissions composées des personnes désignées ci-après :

#### **ORTHOPHONIE**

Président : Marco PASI

Membres : Romuald BLANC  
Carole EL AKIKI  
Ingrid HARIVEL  
Eva SIZARET

#### **Article 2.**

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage et d'une publication sur le site internet de l'université.

**Article 3.**

Le Directeur général des services est responsable l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, le 5 novembre 2024

Pour le Président de l'Université et par délégation,  
Le Vice-président en charge de la formation et de la  
vie universitaire

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'F. Malrieu', written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'université de TOURS' at the top and 'University of TOURS' at the bottom, with a stylized 'UT' logo in the center.

Florent MALRIEU